

Fiche De Sécurité

Senteur Cigales

Mise à jour : août 2025

Composition

Hydrolat de romarin
Alcool neutre pour fruits 45% (Distillerie Grape Sud)
Glycérine végétale
Huiles essentielles de:
Cade
Fenouil
Bergamote
Laurier noble
Romarin
Lavande



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDROLAT ROMARIN BIO SICA CONS 2% LEUCIDAL / ORG. ROSEMARY HYD. PRSVED

Code du produit : ROM00007

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

USAGE INDUSTRIEL

PARFUMERIE, COSMETIQUE

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

NON CONCERNE

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ELIXENS FRANCE SAS.

Adresse : Eco site de Eurre, 428 rue Brunelle.26400.EURRE.FRANCE.

Téléphone : 33 (0)4 75 83 41 31. Fax : .

contact.elixensfrance@elixens.com

www.elixens.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA - <https://centres-antipoison.net/>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances $\geq$ 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme ISO 16321.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique :	Liquide Fluide.
-----------------	-----------------

Couleur

Incolore

Odeur

Seuil olfactif :	Non précisé.
------------------	--------------

Caractéristique

Point de fusion

Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
------------------------------	---------------

Point de congélation

Point/intervalle de congélation :	Non précisé.
-----------------------------------	--------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.
---------------------------------	---------------

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.
--------------------------------	--------------

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	Non précisé.
--	--------------

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	Non précisé.
--	--------------

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
--------------------------------	---------------

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
--	---------------

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.
-------------------------------------	---------------

pH

pH en solution aqueuse :	Non précisé.
--------------------------	--------------

pH :	Non concerné.
------	---------------

Viscosité cinématique

Viscosité :	Non précisé.
-------------	--------------

Solubilité

Hydrosolubilité :	Soluble.
-------------------	----------

Liposolubilité :	Non précisé.
------------------	--------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
--	--------------

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
-----------------------------	---------------

Densité et/ou densité relative

Densité :	~1
-----------	----

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur :	Non précisé.
---------------------	--------------

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1. Substances

a) Toxicité aiguë :

Aucune donnée n'est disponible.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée n'est disponible.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

f) Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

j) Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2 Substance complexe

11.1.2.1 Informations sur les classes de danger

a) Toxicité aiguë :

Par voie orale :

Aucune donnée n'est disponible.

Par voie cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune donnée n'est disponible.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

f) Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

g) Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

j) Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2.2 Autres informations

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2 Substance complexe

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

Nicht wassergefährdend : Ne comporte pas de danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/2564 (ATP 22)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :
<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :
<https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list>.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009, protocole de Montréal) :

Le mélange ne contient pas de substance présentant un danger pour la couche d'ozone.

Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021) :

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

Nicht wassergefährdend : Ne comporte pas de danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

CAS : 84604-14-8 - EINECS : 283-291-9 - ROSMARINUS OFFICINALIS WATER

Abréviations et acronymes :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IATA : International Air Transport Association.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.
PIC : Prior Informed Consent.
POP : Polluant organique persistant.
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.
SVHC : Substance of Very High Concern.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.
WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ GLYCERINE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	GLYCERINE
Numéro du produit	20124
Synonymes; marques commerciales	GLYCEROL, GLYCYL ALCOHOL, 1,2,3 PROPANETRIOL, PRICERINE, GLYCAMED, GLYCERINE 99.5% VEG, GLYCERINE MIN 99.5% PH, GLYCERINE VEG, GLYCERINE VEG FG/PH NCM, GLYCERINE VEG KOSHER FG/PH, GLYCERINE VEG KOSHER FG/PH UNR, GLYCERINE VEGETABLE 99.7%, PALMERA G995E, GLYCERIN 99.5% VEG. PH EUR, GLYCEROL E422 99.5% VEG., GLYCEROL 86.5% VEG, GLYCERIN 99,5%, VEGETABILISK, GLYCERIN MIN 99,5%, GLYCERIN MIN 99,5%, EUR PH, GLYCERIN MIN 99,5% USP, GLYCERIN PHARMA 85%, GLYCEROL E 422 86,5% VEG, GLYCEROL E 422 99,5% VEG SANTA MARIA, GLYCERINE VEG FG/PH KOSH NCM, GLYCERINE VEG FG/PH KSH REFNCM, GLYCERINE VEGETABLE 99.8%, PALMERA G995V, GLYCEROL 2, GLYCERINE 4813, GLYCERINE 4810, KollisolV G99, GLYCERINE TECH VEG/ANIMAL, GLYCERINE PH EUR 86.5 %, PALMERA G995T, GLYCERINE 99.7%, GLYCERINE TECH GRADE, GLYCERINE FCC ED. 7, GLYCERINE 99.5% TECHNICAL, GLYCEROL 99.5% VEG, GLYCERINE ROO, MOON OU GLYCERINE, SUPEROL KPO GLYCERIN, GLYCAMED 99.7% KOSHER, GLYCERINE 4827, GLYCERINE VEG FG/PH 4808K, GLYCERINE 4810 K, GLYCERINE 4811, GLYCERINE 4811K, GLYCAMED 99.7%, GLYCERINE VEG 86.5% DEMIN, E-GLYCERIN FG KOSHER, GLYCERINE VEG FG/PH KOSHER, GLYCERINE USP/FCC KSH VNY, GLYCERINE VEG FG/PH 4804K OLN, GLYCERINE USP-EP 99.7%, GLYCERINE 4812, GLYCERINE VEGETABLE EP, MASCEROL, 3109931 CREMERGLYC REFINED 99.5%, GLYCERINE RSPO MB, MASCEROL 99.7 ROO FG/EP KSH, MASCEROL 99.7 VEG FG/EP KSH, GLYCERINE 86% PH EUR, SUPEROL K+
Indications sur l'enregistrement REACH	exempté – annexe V exempté par article 2(7)
Numéro CAS	56-81-5
Numéro CE	200-289-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses Produits de beauté Pharmaceutique Industrie Agro-Alimentaire
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GLYCERINE

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 20124

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 200-289-5

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit GLYCERINE

Indications sur l'enregistrement REACH exempté – annexe V exempté par article 2(7)

Numéro CAS 56-81-5

Numéro CE 200-289-5

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

GLYCERINE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

GLYCERINE

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases fortes. Oxydants puissants. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ aérosols

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 229 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.885 mg/l
- eau de mer; 0.0885 mg/l
- rejet intermittent; 8.85 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l
- Sol; 0.141 mg/kg
- Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc (naturel, latex). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2). EN 136/140/141/145/143/149

GLYCERINE

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune information disponible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 5 - 8
Point de fusion	~ 18°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	290°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	> 175°C En vase ouvert.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	< 1 Pa @ 20°C
Densité de vapeur	~ 3.17
Densité relative	1.26 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Ethanol, acétone
Coefficient de partage	log Pow: -1.76
Température d'auto-inflammabilité	>370°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	1300 - 1500 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.

GLYCERINE

Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Matières comburantes. Acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique La substance est hygroscopique et absorbera l'eau par contact avec l'humidité de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 27 200,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 27 200,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 56 750,0

Espèces Cobaye

ETA cutanée (mg/kg) 56 750,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 2.75 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat (sat. atm. 0 Décès.)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

GLYCERINE

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 54000 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)
CL50, 96 heure: >= 885 mg/l, *Pimephales promelas* (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - Invertébrés aquatiques CE50, 24 heures: > 10000 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE50, 72 heures: > 2900 mg/l, Algues d'eau douce

Toxicité aiguë - microorganismes CE50, 3 heure: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

GLYCERINE

Biodégradation - Dégradation 82%: 20 jours
OECD 301D
- Dégradation 63%: 28 jour
OECD 301C

Demande biologique en oxygène 0.87 g O₂/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: -1.76

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

GLYCERINE

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

GLYCERINE

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

NC: Sur la base de résultats de test.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

15/01/2021

GLYCERINE

Numéro de version	3.005
Remplace la date	23/12/2020
Numéro de FDS	20124
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial :	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique :	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.
Nom INCI :	Juniperus Oxycedrus Wood Oil
N°CAS :	90046-02-9
N°CE :	289-969-0

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommandé :	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	Compagnie des Sens	Contact :	Théophile de la Charie
Adresse :	118 rue Challemeil Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail :	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax :	-

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger	Mentions de danger	
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

02.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger		
Pictogrammes de danger :	SGH09	SGH08	SGH07

Mentions de danger :	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Conseils de prudence :	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P302+352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment.
	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB :	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

[illegible]

03.2 Mélange

Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive :	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
Prévention des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP : 25°C ; 10⁵ Pa

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect :	Liquide mobile
Couleur :	Jaune pâle
Odeur :	Cédrée - Boisée
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,920 - 0,965
Solubilité(s) :	Donnée non disponible.
LogP :	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C) :	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C) :	Donnée non disponible.
Température auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Température décomposition (°C) :	Donnée non disponible.
Point éclair (°C) :	110
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI :	Donnée non disponible.
LSE :	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL50 - oral :	Donnée non disponible.
	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.
	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.
Irritation cutanée :	Aucun effet critique connu.	
Irritation oculaire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation respiratoire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation cutanée :	Aucun effet critique connu.	
Mutagénicité :	Aucun effet critique connu.	
Cancérogénicité :	Aucun effet critique connu.	
Reprotoxicité :	Aucun effet critique connu.	
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique :	Aucun effet critique connu.
	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre Ier Elimination des déchets et récupération des matériaux).

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169		
	Quantités limitées :	5 L	Oui
	Quantités exceptées :	E1	Oui
UN - IMDG :	1169		
UN - IATA :	1169		

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3
Classe - IMDG :	3
Classe - IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	III
GE - IMDG :	III
GE - IATA :	III

14.5 Danger(s) pour l'environnement

Polluant marin :	Donnée non disponible.
------------------	------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR :	Agreement on Dangerous Goods by Road
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification Labelling Packaging
CMR :	Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
CSTP :	Conditions Standard de Température et de Pression
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
DNEL :	Derived No-Effect Level
IATA :	International Air Transport Association
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
LC50 :	Lethal Concentration, 50%
LD50 :	Lethal Dose, 50%
LSE :	Limite Supérieure d'Explosivité
LSI :	Limite Supérieure d'Inflammabilité
PBT :	Persistent Bioaccumulating Toxicants
VLEP :	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB :	Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

Pictogrammes de danger								
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
								

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.



24 CHATHAM PLACE, BRIGHTON BN1 3TN (UK)
 TEL.(UK) 0845 310 8066 FAX.(UK) 0845 310 8068
 International Tel. +44 1273 746505 Int. Fax. +44 1273 202729
 EMAIL: info@nhrorganiccoils.com Web Site: www.nhrorganiccoils.com

Safety Data Sheet **Organic Fennel Sweet Essential Oil (Foeniculum vulgare)**

FENOUIL DOUX BIO – HONGRIE

ORGANIC SWEET FENNEL – HUNGARY

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE / IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE AND OF THE COMPANY

Nom commercial / label name :	Fenouil doux BIO – Hongrie / ORGANIC Sweet fennel - Hungary
Nom botanique / botanical name :	<i>Foeniculum vulgare</i> Miller
Nom INCI / INCI name :	FOENICULUM VULGARE OIL
Emploi de la substance / Use product :	Substance parfumant et/ou aromatisante / Fragrant and/or flavour substance
Nom fournisseur / Name supplier :	NHR Organic Oils
Adresse / Address :	24 Chatham Place, Brighton, BN1 3TN
Téléphone / Phone :	+44 1273 746505
Fax :	+44 1273 202729
E-mail :	info@nhrorganiccoils.com
Numéro d'appel d'urgence / Emergency phone number :	ORFILA INRS 331 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS / HAZARDS IDENTIFICATION

Procédure de classification établie selon le IFRA/ IOFI Labelling Manual en vigueur et le Règlement (CE) n°1272/2008

Classification procedure established by IFRA / IOFI Labeling Manual in effect and by Regulation (EC) No 1272/2008

Classe et catégorie de danger / Class and category of hazard	Pictogrammes de danger / Symbols of danger	Mentions de danger / Hazards		
Skin Sens. 1	 SGH07	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	May cause an allergic skin reaction
Asp. Tox. 1	 SGH08	H304 H341 H351	Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Susceptible d'induire des anomalies génétiques Susceptible de provoquer le cancer	May be fatal if swallowed and enters airways Suspected of causing genetic defects Suspected of causing cancer
Aquatic Chronic 2	 SGH09	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Toxic to aquatic life with long lasting effects

FICHE DE DONNEES SECURITE MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

Conseils de prudence / Precaution advises :

P201	Se procurer les instructions avant l'utilisation	Obtain special instructions before use.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité	Do not handle until all safety precautions have been read and understood.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz /brouillards/vapeurs/ aérosols	Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail	Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement	Avoid release to the environment.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage	Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/ face protection.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis	Use personal protective equipment as required.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin	IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon	IF ON SKIN: Wash with plenty of soap and water.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin	IF exposed or concerned: Get medical advice/attention
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)	Specific treatment (see on this label).
P331	NE PAS faire vomir	Do NOT induce vomiting.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin	If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/ attention.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation	Wash contaminated clothing before reuse.
P391	Recueillir le produit répandu	Collect spillage
P405	Garder sous clef	Store locked up.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur	Dispose of contents/container according to regulation in force

3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Nature du produit / Kind of product :

Substance: SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle), Huile essentielle issue de l'agriculture biologique certifiée par FR-BIO-01

Substance: CNS, Complex natural substance (100% pure and natural), Essential Oil from organic agriculture certified by FR-BIO-01.

CAS TSCA 8006-84-6
CAS EINECS 84455-29-8
EINECS 282-892-3
FEMA 2483
CoE 200n

Composants dangereux / Hazardous components :

Composant / Component	Proportions	CAS	EINECS	Classification d'après Règlement CE 1272/2008 et IOFI/IFRA LM 12 / Classification according to Directive EC 1272/2008 and IFRA/IOFI LM 12
Trans-Anéthole	< 80%	4180-23-8	224-052-0	H317
Alpha-Pinène	< 8 %	80-56-8	201-291-9	H226, H304, H315, H317
Limonène	< 8 %	5989-27-5	224-813-5	H304, H226, H315, H317 ; H410
Estragole	< 6 %	140-67-0	205-427-8	H302, H317, H341, H351
Alpha-Phéllandrène	< 5 %	99-83-2	82-792-5	H304, H226
Myrcène	< 1,5 %	123-35-3	204-622-5	H304, H319, H226, H315
Béta-Pinène	< 1 %	127-91-3	204-872-5	H304, H226, H315, H317
Para-Cymène	< 1 %	99-87-6	202-796-7	H304, H226, H411

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

4. PREMIERS SECOURS / FIRST AID MEASURES

Inhalation excessive	Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation d'air.	Excessive inhalation	Move exposed person to fresh air. Keep the person warm and at rest. Call a doctor in case of persistence or worsening of adverse health effects. If unconscious, place the person in recovery position and call a physician immediately. Ensure good air circulation.
Contact avec la peau	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.	After skin contact	Wash with water, change clothes if necessary. If irritation persists, or if you see any skin injuries, consult a doctor.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment en ouvrant les grandes paupières avec de l'huile végétale - Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter votre ophtalmologiste avec le produit. - Pour les porteur de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre. - Pour les lentilles souples : jeter les lentilles quel que soit le renouvellement. - Pour les lentilles rigides, elles pourront être réutilisées après un nettoyage professionnel chez votre ophtalmologiste	After eye contact	Rinse immediately with plenty of vegetable oil by opening large eyes. - If possible, lift the upper lid and rinse. If irritation persists or you noticing any injury, consult your ophthalmologist with the product. - For contact lens wearers: Flush eyes immediately. The lenses are sure to fall while rinsing. If it does not, remove them after rinsing. Do not reuse. - For soft lenses: Laying the lens regardless of the renewal. - For hard lenses, they can be reused after a professional cleaning by your ophtamologist
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation d'air.	Ingestion	Rinse mouth with water. Move exposed person to fresh air. Keep the person warm and at rest. Do not induce vomiting unless directed by medical personnel. If vomiting occurs, keep head down to prevent the passage of vomit into the lungs. Call a doctor in case of persistence or worsening of adverse health effects. If unconscious, place the person in recovery position and call a physician immediately. Ensure good air circulation

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Generally, if in doubt or if symptoms persist, consult a doctor. Never give anything by mouth to an unconscious person. It is recommended that those who provide first aid have personal protective equipment. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training.

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / FIRE-FIGHTING MEASURES

Moyens d'extinction / Extinguishing media

Agents extincteurs appropriés :

Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre (Classes ABC),
extincteurs à mousse.

Suitable extinguishing media:

Carbon dioxide extinguishers or dry (Class ABC) fire
extinguisher foam.

Agents extincteurs déconseillés :

Jet d'eau.

Unsuitable extinguishing agents:

Water spray.

Dangers spécifiques du produit / Special hazard of product

Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

Possible production of toxic fumes in case of fire.

Conseils aux pompiers / Advice for firefighters

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un
masque si nécessaire.

Avoid breathing vapors and fumes. Use a mask if necessary.
Do not attack the fire with water: the water instead of stifling
tends to fuel the fire. Essential oils have the ability to float on
water. The fire spread is then accelerated. To extinguish an
incipient fire based essential oil, use dry
powder-specific ABC (or equivalent). If the fire is not
important, it can be smothered by covering with earth, sand or
blanket.

Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'éteindre a
tendance à alimenter le feu. Les huiles essentielles ont la faculté de
flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Pour
éteindre un

feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur
spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas
important, on peut l'éteindre par recouvrement à l'aide de terre, de
sable ou d'une couverture.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE / MEASURES TO BE TAKEN IN CASE OF ACCIDENTAL
DISPERSION**

**Précaution individuelle, équipement de protection et procédure d'urgence / Personal precautions, protective equipment and emergency
procedures**

Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les
locaux. Ne pas fumer

Avoid all flammable sources. Ventilate premises. Do not
smoke

Précautions pour la protection de l'environnement / Precautions for environment protection

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux
souterraines. Se débarrasser des torchons, éponges, etc... ayant
servi à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur.

Avoid contamination of drains, surface water and
groundwater. Dispose of rags, sponges, etc. ... used to mop
up by current regulations.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage / Methods and materials for containment and cleanup

Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières
absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la
réglementation en vigueur.

Large spills should be cleaned with inert absorbent
material that will be scanned and then destroyed in
accordance with existing regulations.

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

7. MANIPULATION ET STOCKAGE / HANDLING AND STORAGE

Manipulation / Handling

Afin d'éviter les projections dans les yeux et sur les muqueuses et suivant l'agencement du lieu de travail et les manipulations à effectuer, le port de lunettes et de vêtements spéciaux (gants...) peut être indiqué. Interdire de fumer dans les endroits où ils sont manipulés. Ne pas chauffer les produits de parfumerie à flamme nue, ni exposer leurs vapeurs à une flamme ou à une autre source d'ignition (par exemple équipement électrique). Ne pas respirer abondamment les vapeurs chaudes. Se débarrasser rapidement des torchons, éponges, etc..., ayant servi à éponger les produits de parfumerie : ceci se fera par incinération car on connaît des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée de certains de ces produits. De gros débordements doivent être contenus par du sable ou une poudre inerte. Durant leur incorporation dans le produit final, les produits doivent être tenus à des températures relativement basses.

Stockage / Storage

Il est recommandé de stocker dans des containers d'origine, fermés, ou dans des récipients en verre, à l'abri des sources de chaleur, de l'air et de la lumière et en évitant les différences de température trop grandes. Ne pas réutiliser les emballages vides. Les produits de parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture ou boisson. Une bonne aération des locaux est souhaitable.

To avoid splashing into the eyes and mucous membranes and following the arrangement of the workplace and manipulations, wearing glasses and special clothing (gloves...) may be indicated. It is prohibit smoking in areas where they are handled. Do not heat the perfumery products with a naked flame or expose their vapors to a flame or other sources of ignition (eg electrical equipment). Do not abundantly breathe vapors. Get quickly rid of sponges, etc. ... used to absorb perfumery products: this will be done by incineration because we know cases of auto-oxidation with spontaneous combustion of some of these products. Large spillages should be contained with sand or inert powder. For incorporation into the final product, the products must be kept at relatively low temperatures.

It is recommended to store in containers original, closed, or in glass containers, protected from heat, air and light and avoiding too large temperature differences. Do not reuse empty containers. Perfumery products should under no circumstances be ingested. Keep away from food or drink. An adequate ventilation is desirable.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE / EXPOSURE CONTROLS – INDIVIDUAL PROTECTION

Valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS*, ND 2098, Directives 91/322/CE et 2000/39/CE) / Occupational Exposure Limit Values

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit.

Unregulated. No specific exposure limits for this product.

Valeurs biologiques limites / biological limit values

Non réglementé. Pas de valeurs biologiques limites établies pour ce produit.

Unregulated. No biological limit values established for this product.

Procédures de suivi recommandées / Monitoring procedures recommended

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de se reporter à la norme européenne EN 689 contenant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

If this product contains ingredients with exposure limits, it may be necessary to carry out an ongoing review of people, the atmosphere in the workplace or living organisms to determine the effectiveness of the ventilation or other control measures or the necessity to use protective equipment in the airways. It is important to refer to European Standard EN 689 containing the methods for assessing exposure by inhalation to chemical agents and national policy documents relating to methods for identifying dangerous substances.

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

Mesures de protection individuelle / Personal protection measures

Protection des yeux et du visage	Le port de lunettes de protection est recommandé.	Eye protection and face	Wearing protective glasses is recommended.
Protection de la peau	Le port de gants imperméables, résistants aux Huiles Essentielles et conformes à une norme approuvée, est recommandé (caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle).	Skin Protection	Impervious gloves are resistant to Essential Oils and complying with an approved standard is recommended (nitrile or polyvinyl alcohol).
Protection des voies respiratoires	Généralement pas nécessaire dans les locaux bien aérés (sauf mention spéciale).	Respiratory Protection	Not normally needed in well ventilated areas (unless otherwise stated).
Dangers thermiques	L'exposition à un flux thermique lié à un incendie ou à une explosion peut provoquer des brûlures à des degrés variables, en fonction de la distance à laquelle on se trouve. Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.	Thermal Hazard	Exposure to heat flow related to a fire or explosion can cause varying degrees, depending on the distance at which it is located. Protective equipment is essential and an appropriate self-breathing apparatus.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES / PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques / Chemical and physical information data

Aspect : Liquide. Cristaux pouvant apparaître par baissement de la température
Couleur : Incolore à jaune pâle
Odeur : Anisée

Appearance : Liquid. Crystals may appear when temperature down
Color : Colorless to pale yellow
Odor : Anised

pH :	N.D. / N.A.
Point d'ébullition / Boiling point :	N.D. / N.A.
Point de fusion / Melting point :	N.D. / N.A.
Point éclair / Flash point :	+65°C
Pression de vapeur / Steam pressure :	N.D. / N.A.
Densité de vapeur / Steam density :	N.D. / N.A.
Densité relative / Density :	0.950 – 0.981
Solubilité / Solubility : Hydrosolubilité / Solubility in water Solubilité dans l'alcool / Solubility in ethanol	Insoluble Soluble
Coefficient de partage / Partition coefficient : (n-octanol/eau) / (n-octanol/water)	N.D. / N.A.
Viscosité / Viscosity :	N.D. / N.A.
Température d'auto-inflammabilité / Auto inflammability temperature :	N.D. / N.A.
Taux d'évaporation / Evaporation rate : (butyle acetate = 1)	N.D. / N.A.
Propriétés explosives / Explosive properties : Limite inférieure / Lower limits Limite supérieure / Upper limits (Pas de risques à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX / No risk room temperature, comply with ATEX requirements)	N.D. / N.A. N.D. / N.A.
Propriétés comburantes / Combustion properties :	Ne contient aucune substance connue comme susceptible de s'enflammer spontanément / Does not contain substances known as susceptible to spontaneous combustion

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

Autres données / Others data

Indice de refraction / Refractive index (20°C) : 1.520 – 1.553

Indice rotatoire / Rotatory index (20°C) : +5° à +22°

10. STABILITE ET REACTIVITE / STABILITY AND REACTIVITY

Stabilité chimique / Chemical stability

Pas de modifications significatives de la composition dans le temps en respectant les conditions de stockage décrites au point 7.

No significant changes in the composition in time respecting the storage conditions described in 7.

Réactivité / Reactivity

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et à la chaleur, il peut se produire une oxydation.

This product is stable to shock, vibration and pressure under normal conditions of use. In the presence of light and heat, oxidation can occur.

Possibilités de réactions dangereuses / Possibility of Hazardous Reactions

Eviter le contact ou la contamination par des acides ou bases fortes et des agents oxydants

Avoid contact or contamination with strong acids, bases or oxidizing agents.

Conditions à éviter / Conditions to avoid

Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Eloigner des sources d'ignition.

Do not heat to high temperature. Do not expose sealed containers in the sun. Keep away from sources of ignition.

Matières incompatibles / Incompatible materials

P.V.C.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES / TOXICOLOGICAL INFORMATION

Dangers évalués selon les méthodes décrites dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses annexes pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par la monographie IFRA.

Hazards assessed by the methods described in the Regulation (EC) No 1272/2008 and its Annexes for the case of complex natural substances and / or mixtures. They are also supplemented by the IFRA monograph.

	Dose	Methode / Method	Valeur / Value
Effet néfaste par ingestion Harmful effect by swallowed	DL 50	Ingestion orale chez le rat Oral ingestion on rat	≥ 3 800 mg/kg
Effet néfaste par contact cutané Harmful effect by skin contact	DL 50	Application dermale chez le lapin Topic dermal application on rabbit	≥ 5 000 mg/kg

Sensibilisation respiratoire ou cutanée / Respiratory or skin sensitization

Peut provoquer une allergie cutanée / May cause an allergic skin reaction

Irritation respiratoire ou cutanée / Respiratory or skin irritation

Provoque une irritation cutanée / Causes skin irritation

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

Cancérogénicité / Carcinogenicity

Aucun effet important ou danger critique connu / No significant effects or critical hazards.

Mutagénicité sur les cellules germinales / germ cell mutagenicity

Aucun effet important ou danger critique connu / No significant effects or critical hazards.

Toxicité pour la reproduction / Reproductive toxicity

Aucun effet important ou danger critique connu / No significant effects or critical hazards.

Autres informations / Other information

Cette substance et/ou certains de ses composants sont concernés par le Code of Practice de l'IFRA* en vigueur, consultable sur le site internet : <http://www.ifraorg.org>

This substance and / or some of its components are affected by the Code of Practice of IFRA * effective, available on the website: <http://www.ifraorg.org>

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES / ECOLOGICAL INFORMATION



Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Very toxic to aquatic organisms, resulting in long-term adverse effects.

Toxicité aquatique aigüe pour les Daphnies / Daphnia acute aquatic toxicity	38.00 mg/l/48h
Mobilité dans le sol / Mobility in soil	Basse mobilité dans le sol / Low mobility in soil
Persistance et biodégradabilité / Persistence and biodegradability	N.D. / N.A.
Potentiel de bioaccumulation / Bioaccumulation potential	N.D. / N.A.
Résultats des évaluations PBT* et vPvB* / Results of PBT assessment and vPvB	Jusqu'à ce jour, et d'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit / To this day, and according to our knowledge, no assessment has been conducted on the product.
Catégorie de pollution des eaux / Water hazard class	2

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION / ELIMINATION CONSIDERATIONS

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Do not discharge into drains or watercourses. Recycle or dispose of in accordance with prevailing regulations, preferably by a collector or an approved company. Do not contaminate the soil or water with waste, do not dispose of them in the environment. Completely empty container. Conserve or labels on the container. Give to a certified disposal contractor.

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS / TRANSPORT INFORMATION

Se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses

Comply with international dangerous goods regulations

Code tarif douanier / Customs Code **3301 29 41 00**

Transport par Terre / Land Transport ADR/RID	
	Classe / Class 9
	UN 3082
	Groupe d'emballage / Packing group III
	Nom d'expédition / Expedition name MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE NSA (HUILE ESSENTIELLE DE FENOUIL DOUX HONGRIE) / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SWEET FENNEL HUNGARY ESSENTIAL OIL)
	Code tunnel / Tunnel code A, B, C, D

Transport Maritime / Maritime Transport IMDG	
	Classe / Class 9
	UN 3082
	Groupe d'emballage / Packing group III
	Nom d'expédition / Expedition name MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE NSA (HUILE ESSENTIELLE DE FENOUIL DOUX HONGRIE) / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SWEET FENNEL HUNGARY ESSENTIAL OIL)
	Polluant marin / Maritime pollutant Oui / Yes

Transport Aérien / Aerial Transport ICAO-TI et IATA-DGR	
	Classe / Class 9
	UN 3082
	Groupe d'emballage / Packing group III
	Nom d'expédition / Expedition name MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE NSA (HUILE ESSENTIELLE DE FENOUIL DOUX HONGRIE) / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SWEET FENNEL HUNGARY ESSENTIAL OIL)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES / REGULATORY INFORMATION

Cette Fiche de Données Sécurité a été réalisée en accord avec l'Annexe II du Règlement 1907/2006.
Elle intègre le procédé de classification Labelling Manual 2012 IOFI/IFRA
Les particularités d'emballage sont données au point 2.

This Safety Data Sheet has been prepared in accordance with Annex II to Regulation 1907/2006.
It integrates the classification procedure LM 2012 IFRA / IOFI.
The labeling particulars are given in § 2.

FICHE DE DONNEES SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur
27/01/2015

16. AUTRES INFORMATIONS / OTHER INFORMATION

Liste des mentions de danger / List of hazard

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	May be fatal if swallowed and enters airways
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	May cause an allergic skin reaction
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques	Suspected of causing genetic defects
H351	Susceptible de provoquer le cancer	Suspected of causing cancer
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Toxic to aquatic life with long lasting effects

Signification des abréviations et acronymes / Abbreviations and Acronyms

ADR/RID : Agreement on Dangerous Goods by Road / Regulations concerning the Intl Transport of Dangerous Goods by Rail
ATEX : ATmosphères Explosibles
CLP : Classification Labelling Packaging
CMR : Cancérigène, Mutagène, toxique pour la Reproduction
DNEL : Derived No Effect Level
DSD : Directive relative aux Substances Dangereuses IATA-DGR : International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations
ICCT : Ilo Chemical Control Toolkit
ICAO-TI : International Civil Aviation Organization - Technical Instructions
IFRA : International Fragrance Association
IMDG : International Maritime Dangerous Goods INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité
IOFI : International Organization of the Flavor Industry
GC : Gas Chromatography
PBT : Persistent Bioaccumulating Toxicants
PNEC : Predicted No Effect Concentration
RIFM : Research Institute for Fragrance Materials
STOT : Specific Target Organ Toxicity
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative substance
WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act)

Cette FDS complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention de l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

This SDS complements the technical instructions, but does not replace them. The information it contains is based on the state of our knowledge of this product, at the date of update. They are given in good faith. The users' attention is drawn to the possible risks incurred when a product is used for other purposes than those for which it was designed. It does not in any way excuse the user from knowing and applying all texts governing his activity. He will be solely responsible for the precautions relating to the use of the product he knows. The mandatory regulations mentioned are to help the user to fulfill its obligations when using a dangerous product. This list should not be considered exhaustive. This does not exonerate the user from ensuring that other obligations incumbent on him because of texts other than those mentioned, relating to the detention of the use of the product, for which he alone is responsible.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial :	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique :	<i>Citrus x bergamia Risso & Polt.</i>
Nom INCI :	Citrus Bergamia Peel Oil Expressed
N°CAS :	89957-91-5
N°CE :	289-612-9

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommandé :	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	Compagnie des Sens	Contact :	Théophane de la Charie
Adresse :	118 rue Challemeil Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail :	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax :	-

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger	Mentions de danger	
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

02.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger			
Pictogrammes de danger :	SGH09	SGH08	SGH02	SGH07

Mentions de danger :	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Conseils de prudence :	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P302+352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment.
	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB :	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

[illegible]

03.2 Mélange

Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive :	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
Prévention des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP : 25°C ; 10⁵ Pa

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect :	Liquide mobile limpide - dépôt solide possible
Couleur :	Vert - Jaune
Odeur :	Caractéristique - Agréable - Fraîche - Rappelant le péricarpe frais de bergamote
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,874 - 0,883
Solubilité(s) :	Donnée non disponible.
LogP :	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C) :	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C) :	Donnée non disponible.
Température auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Température décomposition (°C) :	Donnée non disponible.
Point éclair (°C) :	59 - 65
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI :	Donnée non disponible.
LSE :	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL50 - oral :	Donnée non disponible.
	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.
	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.
Irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation respiratoire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation cutanée :	Aucun effet critique connu.	
Mutagénicité :	Aucun effet critique connu.	
Cancérogénicité :	Aucun effet critique connu.	
Reprotoxicité :	Aucun effet critique connu.	
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique :	Aucun effet critique connu.
	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre Ier Elimination des déchets et récupération des matériaux).

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169		
	Quantités limitées :	5 L	Oui
	Quantités exceptées :	E1	Oui
UN - IMDG :	1169		
UN - IATA :	1169		

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3
Classe - IMDG :	3
Classe - IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	III
GE - IMDG :	III
GE - IATA :	III

14.5 Danger(s) pour l'environnement

Polluant marin :	Donnée non disponible.
------------------	------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 20/04/2023
	BERGAMOTE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR :	Agreement on Dangerous Goods by Road
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification Labelling Packaging
CMR :	Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
CSTP :	Conditions Standard de Température et de Pression
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
DNEL :	Derived No-Effect Level
IATA :	International Air Transport Association
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
LC50 :	Lethal Concentration, 50%
LD50 :	Lethal Dose, 50%
LSE :	Limite Supérieure d'Explosivité
LSI :	Limite Supérieure d'Inflammabilité
PBT :	Persistent Bioaccumulating Toxicants
VLEP :	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB :	Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

Pictogrammes de danger								
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
								

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 07/07/2023
	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial :	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique :	<i>Laurus nobilis</i> L.
Nom INCI :	Laurus Nobilis Oil
N°CAS :	84603-73-6 ; 8002-41-3 ; 8007-48-5
N°CE :	283-272-5

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommandé :	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	Compagnie des Sens	Contact :	Théophile de la Charie
Adresse :	118 rue Challemeil Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail :	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax :	-

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger	Mentions de danger	
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

02.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger			
Pictogrammes de danger :	SGH09	SGH08	SGH07	SGH02

Mentions de danger :	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Conseils de prudence :	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB :	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

[illegible]

03.2 Mélange

Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 07/07/2023
	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive :	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 07/07/2023
	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
Prévention des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP : 25°C ; 10⁵ Pa

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 07/07/2023
	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore - Jaune clair
Odeur :	Cinéolée - Menthée - Camphrée
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,900 - 0,925
Solubilité(s) :	Donnée non disponible.
LogP :	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C) :	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C) :	Donnée non disponible.
Température auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Température décomposition (°C) :	Donnée non disponible.
Point éclair (°C) :	48
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI :	Donnée non disponible.
LSE :	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 07/07/2023
	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL50 - oral :	Donnée non disponible.
	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.
	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.
Irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation cutanée :	Aucun effet critique connu.	
Mutagenicité :	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
Cancérogénicité :	Susceptible de provoquer le cancer.	
Reprotoxicité :	Aucun effet critique connu.	
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique :	Aucun effet critique connu.
	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre 1er Elimination des déchets et récupération des matériaux).

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 07/07/2023
	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169		
	Quantités limitées :	5 L	Oui
	Quantités exceptées :	E1	Oui
UN - IMDG :	1169		
UN - IATA :	1169		

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3
Classe - IMDG :	3
Classe - IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	III
GE - IMDG :	III
GE - IATA :	III

14.5 Danger(s) pour l'environnement

Polluant marin :	Donnée non disponible.
------------------	------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR :	Agreement on Dangerous Goods by Road
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification Labelling Packaging
CMR :	Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
CSTP :	Conditions Standard de Température et de Pression
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
DNEL :	Derived No-Effect Level
IATA :	International Air Transport Association
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
LC50 :	Lethal Concentration, 50%
LD50 :	Lethal Dose, 50%
LSE :	Limite Supérieure d'Explosivité
LSI :	Limite Supérieure d'Inflammabilité
PBT :	Persistent Bioaccumulating Toxicants
VLEP :	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB :	Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

Pictogrammes de danger								
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
								

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 03/05/2023
	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial :	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique :	<i>Rosmarinus officinalis L. verbenoniferum</i>
Nom INCI :	Rosmarinus Officinalis Flower Oil
N°CAS :	84604-14-8
N°CE :	283-291-9

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommandé :	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	Compagnie des Sens	Contact :	Théophane de la Charie
Adresse :	118 rue Challemeil Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail :	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax :	-

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger	Mentions de danger	
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

02.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger			
Pictogrammes de danger :	SGH09	SGH08	SGH07	SGH02

Mentions de danger :	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 03/05/2023
	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive :	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 03/05/2023
	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Éviter les secousses, les frottements et les chocs.
Prévention des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP : 25°C ; 10⁵ Pa

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect :	Liquide limpide, mobile
Couleur :	Jaune pâle - Vert-jaune
Odeur :	Caractéristique - Fraîche - Agreste - Plus ou moins camphrée
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,895 - 0,930
Solubilité(s) :	Donnée non disponible.
LogP :	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C) :	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C) :	Donnée non disponible.
Température auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Température décomposition (°C) :	Donnée non disponible.
Point éclair (°C) :	50
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI :	Donnée non disponible.
LSE :	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 03/05/2023
	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL50 - oral :	Donnée non disponible.
	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.
	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.
Irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation cutanée :	Aucun effet critique connu.	
Mutagénicité :	Aucun effet critique connu.	
Cancérogénicité :	Aucun effet critique connu.	
Reprotoxicité :	Aucun effet critique connu.	
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique :	Aucun effet critique connu.
	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre 1er Elimination des déchets et récupération des matériaux).

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 05 Mise à jour : 03/05/2023
	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO	

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169		
	Quantités limitées :	5 L	Oui
	Quantités exceptées :	E1	Oui
UN - IMDG :	1169		
UN - IATA :	1169		

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3
Classe - IMDG :	3
Classe - IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	III
GE - IMDG :	III
GE - IATA :	III

14.5 Danger(s) pour l'environnement

Polluant marin :	Donnée non disponible.
------------------	------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR :	Agreement on Dangerous Goods by Road
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification Labelling Packaging
CMR :	Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
CSTP :	Conditions Standard de Température et de Pression
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
DNEL :	Derived No-Effect Level
IATA :	International Air Transport Association
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
LC50 :	Lethal Concentration, 50%
LD50 :	Lethal Dose, 50%
LSE :	Limite Supérieure d'Explosivité
LSI :	Limite Supérieure d'Inflammabilité
PBT :	Persistent Bioaccumulating Toxicants
VLEP :	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB :	Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

Pictogrammes de danger								
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
								

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial :	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO
Nom botanique :	<i>Lavandula officinalis</i> Chaix
Nom INCI :	Lavandula Angustifolia Oil
N°CAS :	8000-28-0 ; 90063-37-9
N°CE :	289-995-2

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommandé :	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	Compagnie des Sens	Contact :	Théophane de la Charie
Adresse :	118 rue Chalmel Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail :	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax :	-

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger	Mentions de danger	
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

02.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger	
Pictogrammes de danger :	SGH08	SGH07

Mentions de danger :	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

Conseils de prudence :	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB :	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

Composants principaux	N°CAS	Concentration (%)
3-Octanone	106-68-3	0,2 - 2,5
Acétate de lavandulyle	20777-39-3	0,2 - 5
Acétate de linalyle	115-95-7	30 - 46
Camphre	76-22-2	0 - 1,2
Cis-β-Ocimène	3338-55-4	0 - 9
Coumarine	91-64-5	0 - 0,2
Dihydrolinalol		Absence
Dihydrolinalyl		Absence
Eucalyptol	470-82-6	0 - 2
Géranol	106-24-1	0 - 1,5
Lavandulol	498-16-8 ; 50373-53-0	0,1 - 0,5
Limonène	138-86-3	0 - 0,6
Linalol	78-70-6	22 - 45
R = (S)-Acétate de linalyle / Acétate de linalyle	-	0 - 1
R = (S)-Linalol / Linalol	-	0 - 12
Terpinèn-4-ol	562-74-3	0,1 - 5
Trans-β-Ocimène	3779-61-1	0 - 5
α-Terpinéol	98-55-5	0,5 - 2
β-Phellandrène	555-10-2	0 - 0,6

03.2 Mélange

Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive :	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
Prévention des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP : 25°C ; 10⁵ Pa

Aspect :	Liquide mobile, limpide
Couleur :	Incolore - Jaune pâle
Odeur :	Caractéristique - Fraîche - Florale
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,879 - 0,890
Solubilité(s) :	Donnée non disponible.
LogP :	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C) :	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C) :	Donnée non disponible.
Température auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Température décomposition (°C) :	Donnée non disponible.
Point éclair (°C) :	71
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI :	Donnée non disponible.
LSE :	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	DL50 - oral :	Donnée non disponible.
	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.
	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.
Irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire :	Aucun effet critique connu.	
Sensibilisation cutanée :	Aucun effet critique connu.	
Mutagénicité :	Aucun effet critique connu.	
Cancérogénicité :	Aucun effet critique connu.	
Reprotoxicité :	Aucun effet critique connu.	
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique :	Aucun effet critique connu.
	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre 1er Elimination des déchets et récupération des matériaux).

 Compagnie des Sens	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169		
	Quantités limitées :	5 L	Oui
	Quantités exceptées :	E1	Oui
UN - IMDG :	1169		
UN - IATA :	1169		

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3
Classe - IMDG :	3
Classe - IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	III
GE - IMDG :	III
GE - IATA :	III

14.5 Danger(s) pour l'environnement

Polluant marin :	Donnée non disponible.
------------------	------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version : 06 Révision : 18/02/2025
	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO	

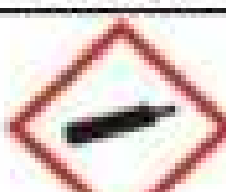
Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR :	Agreement on Dangerous Goods by Road
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification Labelling Packaging
CMR :	Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique
CSTP :	Conditions Standard de Température et de Pression
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
DNEL :	Derived No-Effect Level
IATA :	International Air Transport Association
INRS :	Institut National de Recherche et de Sécurité
LC50 :	Lethal Concentration, 50%
LD50 :	Lethal Dose, 50%
LSE :	Limite Supérieure d'Explosivité
LSI :	Limite Supérieure d'Inflammabilité
PBT :	Persistent Bioaccumulating Toxicants
VLEP :	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB :	Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

Pictogrammes de danger								
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
								

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.